

*Rapport
d'activités 2025*

Sommaire

PRÉSENTATION

INSTANCES DÉCISIONNELLES

RESSOURCES HUMAINES

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

ACTIONS DE COMMUNICATION

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS

MODALITÉS D'EXPLOITATION
DU SERVICE PUBLIC

TONNAGES

TRAITEMENT

MESURES PRISES POUR PRÉVENIR OU ATTÉNUER
LES EFFETS PRÉJUDICIALES À L'ENVIRONNEMENT

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Présentation

Le Covaldem11 est un syndicat mixte fermé à la carte auquel les adhérents confient obligatoirement la compétence traitement et facultativement la compétence collecte.

Liste des collectivités adhérentes

Pour la compétence traitement :

La Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo
 La Communauté des Communes des Pyrénées Audoises
 La Communauté des Communes du Limouxin
 La Communauté des Communes Montagne Noire
 Le SMICTOM de l'Ouest Audois
 La Communauté des Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois

Pour les compétences collecte :

La Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo.

La compétence traitement des déchets recouvre :

- L'enlèvement et le traitement des déchets issus des déchèteries,
- Le transport des déchets,
- Le transfert,
- Le tri, la valorisation et l'élimination des déchets,
- L'organisation, le pilotage et la promotion du programme de prévention, du tri et de recyclage des déchets, y compris le compostage de proximité,
- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets,
- L'étude et la mise en œuvre de solutions novatrices de valorisation des déchets,
- La vente des produits de l'exploitation des équipements.

Afin de rationaliser les équipements du syndicat, des déchets industriels banals issus du territoire du syndicat pourront être accueillis et traités sur ses installations. Les déchets liés aux déchets de l'assainissement des eaux usées ne sont pas pris en charge.

La compétence collecte des déchets ménagers et assimilés recouvre :

- La collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des recyclables,
- La collecte des bacs de regroupement des ordures ménagères résiduelles et des recyclables,
- La collecte des colonnes, conteneurs enterrés, semi-enterrés des ordures ménagères résiduelles et des recyclables,
- La gestion des déchèteries.



6 collectivités adhérentes
 377 communes
 245 058 habitants

Les instances décisionnelles

Le comité syndical est composé de délégués titulaires et suppléants, élus de proximité représentant les collectivités adhérentes. Le bureau, composé du Président, de Vice-Présidents et de membres se réunit régulièrement. Il peut prendre des décisions et prépare également les dossiers à présenter en Comité Syndical. Au 21 septembre 2020 la composition du Bureau Syndical et du Comité Syndical est donc la suivante :

BUREAU SYNDICAL

1 Président
10 Vice-Présidents
7 Membres du Bureau

COMITÉ SYNDICAL

La Communauté d'agglomération Carcassonne agglo :
14 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET 14 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
La Communauté de Communes Montagne Noire :
2 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET 2 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
La Communauté de Communes Pyrénées Audoises :
3 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET 3 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
La Communauté de Communes du Limouxin :
6 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET 6 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
La Communauté de Communes de la Région Lézignanaize
Corbières et Minervois :
6 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET 6 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Le SMICTOM de l'Ouest Audois :
7 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET 7 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS



DECISIONS / DELIBERATIONS

Dans le cadre de ses délégations de compétences, le Président a pris 46 décisions.

Dans le cadre de ses délégations de compétences, le Bureau Syndical s'est réuni à l'occasion de 7 séances en 2025 dont sont issues 29 décisions.

Le Comité Syndical s'est réuni à l'occasion de 7 séances en 2025 et a pris 55 délibérations.

A NOTER

Conformément à la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 et à l'article L5211-40-2 du CGCT, le Covaldem11 doit informer de ses affaires faisant l'objet d'une délibération les conseillers municipaux des communes membres qui ne sont pas membres du comité syndical.

Ils sont destinataires d'une copie de la convocation adressée aux membres du comité syndical avant chaque réunion de l'organe délibérant du syndicat accompagnée, le cas échéant, de la note explicative de synthèse ainsi que le compte rendu des réunions de l'organe délibérant du syndicat.

Le Covaldem11 adresse donc à l'ensemble des délégués de ses collectivités adhérentes ces informations via DEMATIS son support de dématérialisation.

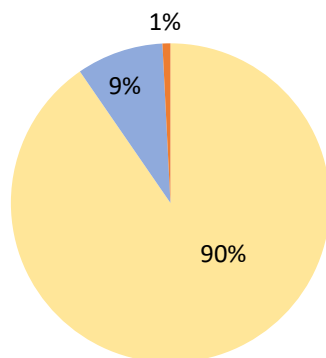
Les ressources humaines

Les effectifs

Au 31 décembre 2025, le Covaldem11 employait 125 agents (soit 91 hommes et 34 femmes).

Répartition de l'effectif au 31.12.2025 par statut

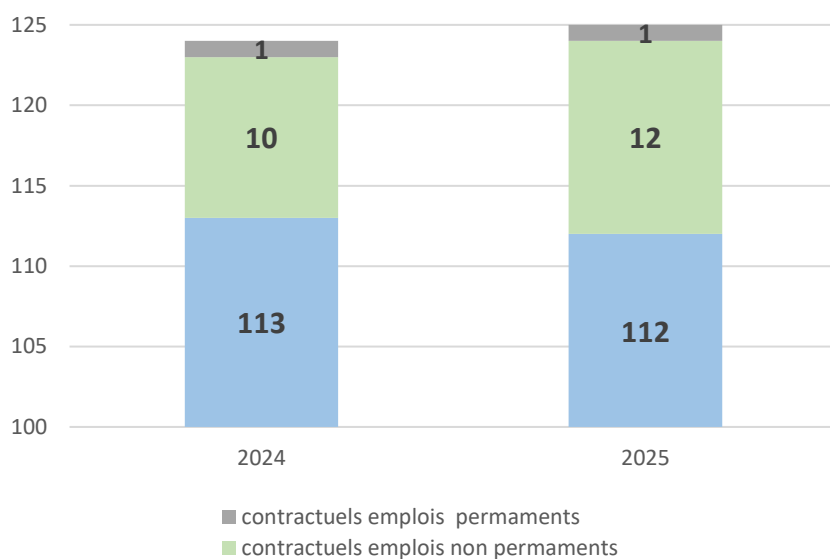
- Fonctionnaires
- Contractuels sur emploi non permanent
- contractuels sur emploi permanent



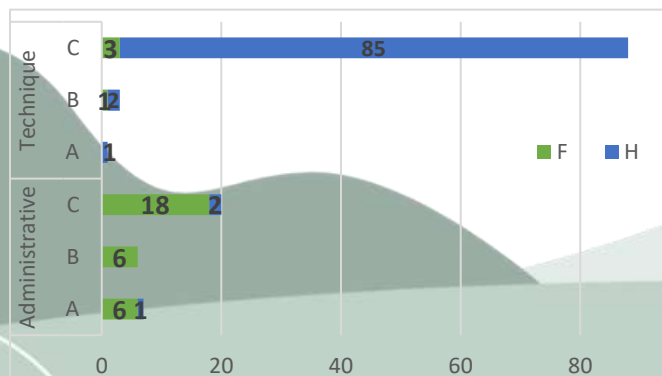
Zoom sur l'accueil de volontaires en service civique

- ✓ Mission proposée : ambassadeur du tri
- ✓ 4 volontaires ont été accueillis au pôle Développement Durable
- ✓ Durée de 8 mois

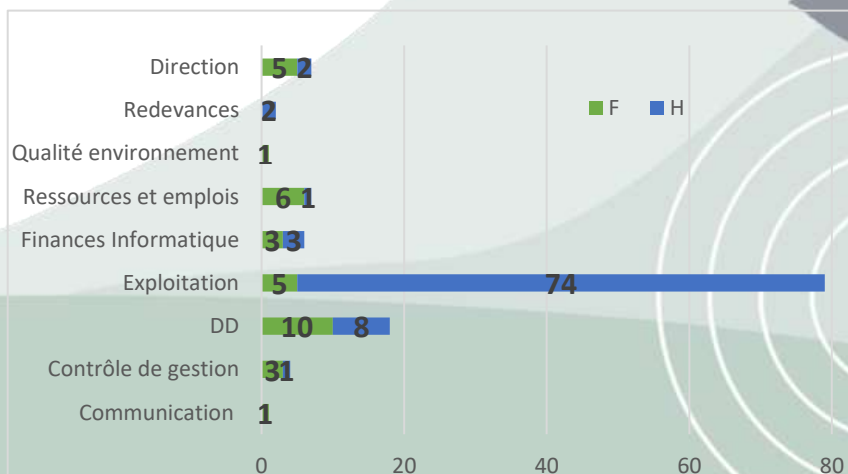
Evolution du nombre d'agents par statut



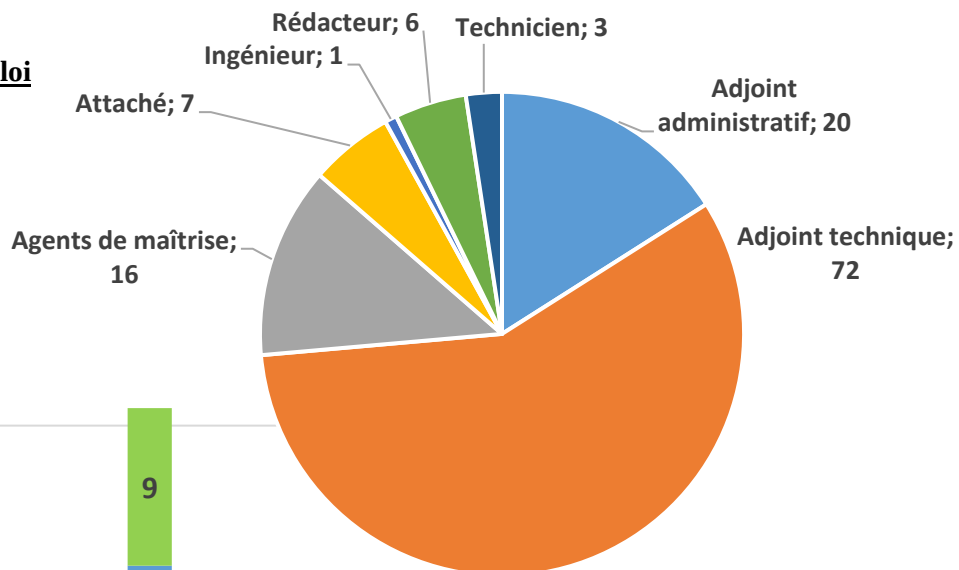
Nombre d'agents par filière, catégorie et genre



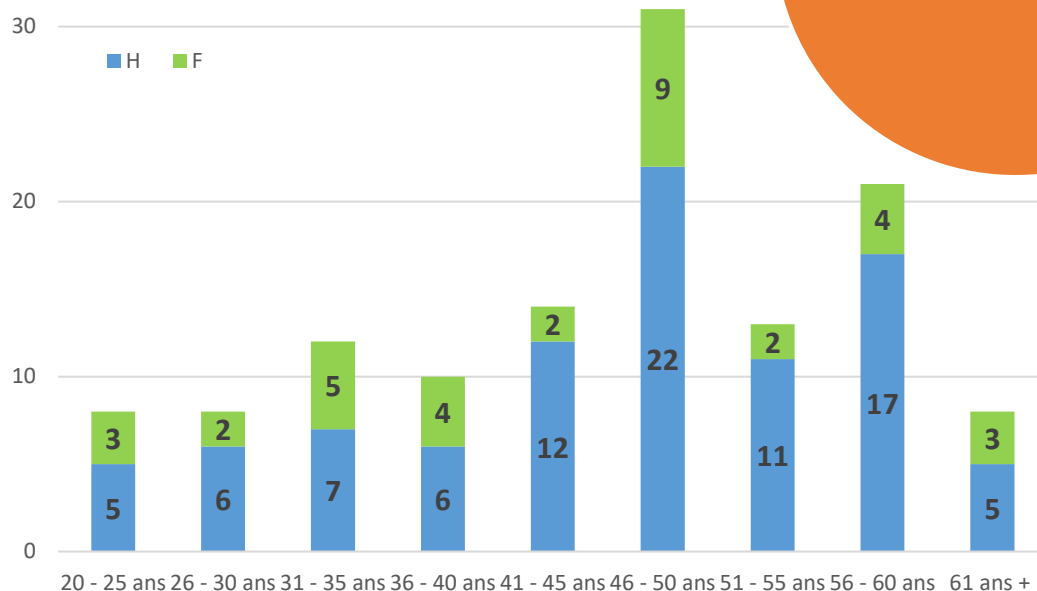
Nombre d'agents par pôle et genre



Répartition des effectifs par cadre d'emploi



Pyramide des âges



L'Absentéisme

TYPE D'ARRET	125 AGENTS EN 2025			125 AGENTS EN 2024		
	2025	Taux d'absentéisme 2025	% Du taux d'absentéisme	2024	Taux d'absentéisme 2024	% Du taux d'absentéisme
ACCIDENT SERVICE	32	0,11	1,56	5	0,02	0,18
MALADIE PROFESSIONNELLE	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00
CONGE LONGUE DUREE/LONGUE MALADIE	789	2,77	38,45	1 614	5,66	58,50
MALADIE ORDINAIRE	1 113	3,91	54,24	1 015	3,56	36,79
MATERNITE /PATERNITE	118	0,41	5,75	125	0,44	4,53
TOTAL	2 052	7,20	100,00	2 759	9,68	100,00

Mouvements de carrière et gestion des départs :

Départ cat A (pôle grands projets/tonnages) = réorganisation des missions entre plusieurs services – aucun recrutement extérieur

Départ cat C (service collecte/écocentres) = recrutements d'agents en CDD en remplacement

Disponibilité cat C (service enlèvements / service informatique) = recrutement d'agents en CDD

La Formation

353

Jours de formations

86

Agent formés

58 Hommes
28 Femmes69%
des agents formés48 311 €
Coût total

FORMATIONS REALISÉES

	2023	2024	2025
Nombre d'heures de formations	2 487	2 314	2 262
Nombre de jours de formations	414	363	353
Effectif au 31/12	122	125	125
Nombre moyen de jours de formations par agent	4,5	4	4

Pôles	Nombre d'agents formés		
	2023	2024	2025
EXPLOITATION	59	57	53
DEVELOPPEMENT DURABLE	14	15	14
FINANCES - INFORMATIQUE	6	6	6
RESSOURCES ET EMPLOI	7	7	7
COMMUNICATION	2	2	2
DIRECTION GENERALE/ADJOINTE	5	2	3
QUALITE MOYENS GENERAUX	-	1	1

Répartition du nombre d'heures de formation

À distance
250 hEn présentiel
2 012 h

COÛT DE LA FORMATION

Type de dépenses	2023	2024	2025
Cotisation CNFPT	27 538	28 238	28 118
Formations payantes	15 602	18 972	19 275
Frais déplacement / hébergement pour formation	2 451	947	271
Frais déplacement pour concours / examens pro	0	492	647

Le dialogue social

Le Comité Social Territorial se sont réunis 3 fois chacun sur l'année 2025. L'ensemble des avis ont été notifiés par l'établissement de procès-verbaux. Ces derniers sont consultables sur les panneaux d'affichage de la collectivité ainsi qu'au service ressources humaines.

Les Actions menées dans le cadre de l'hygiène et la sécurité

- Révision annuelle du document unique
- Réalisation de formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) en intra.
- Sessions en intra de formations SST (Sauveteur Secouriste au Travail)
- Formation de la conseillère de prévention sur les Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) Et sur l'intégration des Risques Psychosociaux dans le document unique
- Formation des agents auprès du CNFPT : Gestion des conflits auprès des Conseillers valoristes, formation DDS (Déchets Diffus Spécifiques), formation amiante, formations diverses sur les métiers, éco conduite etc...
- Animations de quart d'heures sécurité.
- Accueil sécurité des nouveaux arrivants et des agents changeant de poste (formulaire + Livret d'accueil actualisés)
- Présentation d'une thématique prévention par mois via la revue de presse interne
- Changement de la dotation des vêtements de travail pour l'ensemble des agents
- Projet de mise en place de 31 DATI
- Contrôle des habilitations
- Réalisation des autorisations de conduite

Les événements marquants

Brunch compost le 1er avril 2025

Durant la semaine du compostage, le Covaldem11 a organisé un Brunch Compost auxquels élus, agents techniques et référents de site étaient conviés. Au total, 21 personnes étaient présentes pour cette journée d'échanges et de découvertes. Les retours des participants ont été très positifs.



Incendie dans les Corbières



L'incendie survenu récemment dans les Corbières a profondément marqué notre territoire. Au-delà des hectares parcourus par les flammes, il rappelle avec brutalité la vulnérabilité de notre territoire. Dans ce contexte, la collectivité renforce ses actions d'accompagnement en mettant à disposition des bennes pour les déchets verts et en organisant des opérations de broyage. Ces dispositifs permettent d'évacuer ou de valoriser les végétaux issus du débroussaillage. Le broyage des déchets verts offre en outre une solution vertueuse, en transformant ces résidus en paillage utile pour les sols, limitant l'évaporation et contribuant à une gestion plus durable des espaces.

Avenant 15 Délégation de Service Public :

Le 30 décembre 2015, le Covaldem11 a signé un contrat de délégation de Service Public pour la collecte et le traitement avec la société SUEZ RV Méditerranée. L'article 43 du contrat prévoyait la création d'une société dédiée à ce contrat. AUDEVAL est maintenant la société qui s'est substituée au délégataire initial.

L'avenant n°15 a été conclu afin de répondre aux évolutions réglementaires récentes, ainsi qu'aux changements techniques et opérationnels constatés depuis la signature du contrat.

Il permet de clarifier et d'ajuster les obligations des parties, notamment en matière de valorisation des biodéchets, de traitement des ordures ménagères résiduelles, afin d'assurer la conformité du service public aux exigences environnementales actuelles tout en garantissant sa pérennité.

Cet avenant prend en compte l'article L. 541-21-1 du Code de l'environnement, qui impose à tous les producteurs de biodéchets l'obligation de tri à la source en vue de leur valorisation. Conformément à ce même article, l'avenant intègre la possibilité d'utiliser l'incinération avec valorisation énergétique comme mode de traitement prioritaire. Il pérennise également les tarifs applicables à l'enfouissement des OMR et réajuste les conditions économiques liées à

l'incinération, en veillant à ce que le tarif d'incinération soit financièrement plus avantageux que celui de l'enfouissement, transport et taxes compris, conformément au principe d'équilibre économique du contrat.

Il intègre également les exigences renforcées de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, qui fixent des objectifs plus ambitieux en matière de réduction des déchets destinés au stockage. Il suspend la construction de l'unité de valorisation matière initialement prévue sur le site d'Alzonne, afin de permettre la mise en œuvre d'une solution alternative plus conforme aux objectifs.

Afin d'adapter la gestion des flux de déchets aux réalités opérationnelles et aux nouvelles modalités de traitement, l'avenant revoit le plafond annuel de tonnage d'OMR facturable, garantissant ainsi une meilleure adéquation entre les prestations réalisées et la facturation contractuelle.

L'avenant n°15 constitue une adaptation juridique et économique nécessaire pour assurer la conformité du contrat aux évolutions législatives, réglementaires et techniques, tout en garantissant la continuité et l'efficacité du service public de gestion des déchets. Il stabilise les conditions d'exécution du contrat en intégrant les priorités environnementales actuelles et en assurant un équilibre économique respectueux des intérêts du délégant.



Communication

Le Covaldem11 dispose d'un service Marketing Communication et d'un service Développement Durable dont la mission principale est de promouvoir la réduction, le recyclage et la valorisation des déchets.



Biodéchets Composteurs

239 composteurs individuels
144 composteurs collectifs installés
25 communes équipées
6 composteurs collectifs pédagogiques
37 composteurs éco-exemplaires



Broyez du vert broyage auprès des habitants à la demande des communes
70 opérations sur 34 communes et 53 broyages de sapins en période des fêtes.



Gaspillage Alimentaire

Accompagnement de 8 établissements scolaires, travail avec les équipes pédagogiques, les personnels de restauration et les élèves. De nombreuses animations sur cette thématique : vélo jus, sensibilisation en classe, à la cantine.



Opération poules

2 opérations d'adoption de poules pour réduire ses déchets : plus de 290 familles ont pu accueillir leurs poules soit 580 poules.



Tri des textiles

386 Tonnes collectées de textile
52 animations (25 actions jeunesse, 21 ateliers citoyens, 6 actions de collecte).



Eco exemplarité

30 accompagnements dans l'utilisation de gobelets réutilisables
42 actions en externe
2 actions en interne



SEDD

Dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, la Ville de Carcassonne et le Covaldem11 ont organisé une grande journée de l'environnement à Carcassonne.
500 visiteurs



Semaine de la réduction des déchets :

1 jour d'animations, ateliers et jeux pour sensibiliser les participants au réemploi dans la galerie marchande du centre commercial Rocardest pour la SERD
Plus de 2 500 visiteurs

Sensibilisation de la population

48 animations et 929 jeunes sensibilisés
40 visites du Tri Aventure 1017 visiteurs
2 visites du jardin ethnobotanique pour 53 personnes
10 visites du centre de tri
12 animations Trizzy

630 courriers envoyés aux nouveaux habitants pour les informer des modalités de collecte et de tri

5 160 bacs refusés à la collecte ayant enclenché une sensibilisation et la rectification du geste de tri

1 396 bacs visités lors d'un suivi qualité

Nombre de stop pub : 780

3000 magazines Mazette distribués aux établissements de loisirs et de vacances, ce magazine fait le tour des différentes thématiques de la gestion des déchets de manière ludique et pédagogique.

Le grenier

119 tonnes en 2025 (158t en 2024) d'objets détournés et réemployés grâce à la récupération en déchèterie et éco centres par MP2 et le Parchemin.

Verre

171 colonnes ont été nettoyées sur 83 communes
9 porte à porte suite à des déplacements de colonnes à verre
16 dispositifs de récompense installés sur les colonnes du centre ville de Carcassonne



Avec ses 4 802 abonnés au 31 décembre 2025, la page facebook du Covaldem11 connaît une visibilité importante avec plus de 1 328 448 « portées publications » et plus de 92 877 « clics sur article ».

*Rapport annuel 2025
sur le prix et la qualité du service
public d'élimination des déchets
ménagers et assimilés*

Modalités d'exploitation du service public

Le Covaldem11 exécute ses missions soit en régie, soit via des prestations de service, soit via une délégation de service public.

La pré-collecte :

Depuis le 1er janvier 2019, la pré-collecte (fourniture et maintenance des contenants de collecte) a été confiée à AUDEVAL sur l'ensemble du territoire de Carcassonne Agglo. Cependant, le service Doléance Conteneurisation enregistre les demandes directes reçues par mail et téléphone et assure le contrôle des délais contractuels d'intervention du prestataire Audeval (cinq jours ouvrés). En 2025, 3 007 interventions ont été vérifiées.

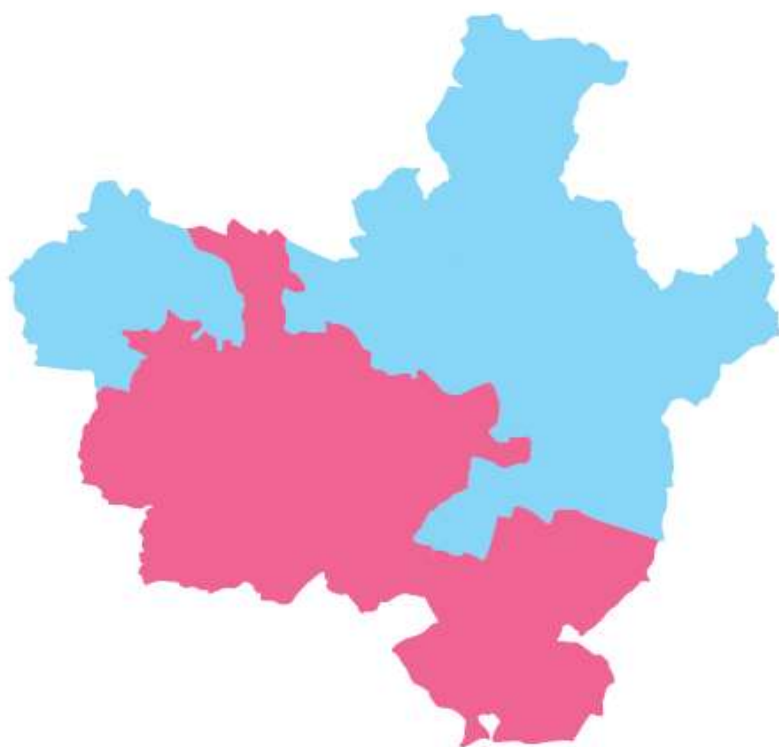


Les collectes :

Pour ce qui concerne la collecte des bacs, sur les 85 communes que compte Carcassonne Agglo, 42 sont collectées en régie (sur les secteurs de Peyriac Minervois, Alzonne, Conques sur Orbriel et Piemont d'Alaric). Le dispositif de collecte a évolué en 2025 en rationalisant une tournée réalisée en micro benne et l'affectant sur d'autres collectes réduisant ainsi le nombre d'heures de collecte. Les 43 autres communes sont collectées par la société AUDEVAL* dans le cadre d'une délégation de service public (DSP). C'est également AUDEVAL qui, dans le cadre de cette DSP, collecte les colonnes à verre et recyclables sur l'ensemble des communes de Carcassonne Agglo.



**AUDEVAL est une filiale du groupe SUEZ dédiée à la gestion du contrat de DSP signé par le Covaldem11 avec SUEZ*



SECTEUR RÉGIE

Nb hab PaP OM *1 :	1090
Nb hab PaP CS *2 :	980
Nb B PaP OM *3 :	182
Nb B PaP CS *4 :	142
Nb hab PdR OM *5 :	32 292
Nb hab PdR CS *6 :	32 392
Nb B PdR OM *7 :	0
Nb B PdR CS *8 :	0

Fréquence de collecte

OM: 1 fois/semaine et 2 fois/semaine pour les vieux centres
CS: 1 fois/semaine ou 1 fois/2 semaines pour les écarts

SECTEUR EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

(SECTEUR CARCASSONNAIS)

Nb hab PaP OM *1 :	59 681
Nb hab PaP CS *2 :	63 763
Nb B PaP OM *3 :	1397
Nb B PaP CS *4 :	1334
Nb hab PdR OM *5 :	26 813
Nb hab PdR CS *6 :	19 894 + 2 837 PAV
Nb B PdR OM *7 :	744
Nb B PdR CS *8 :	744

Fréquence de collecte

OM : 1 fois/semaine pour les zones pavillonnaires et écarts et 2 fois/semaine pour les villages et centres bourgs.

CS : 1 fois/semaine et 1 fois/2 semaines pour les écarts. Sauf centre ville et Cité de Carcassonne pour lesquels la fréquence de collecte est plus importante et adaptée à l'activité saisonnière et tounstique.

- *1 : Nombre d'habitants pris en charge par le service porte à porte ordures ménagères
 *2 : Nombre d'habitants pris en charge par le service porte à porte collecte sélective
 *3 : Nombre de bénéficiaires « non habitants » pris en charge par le service porte à porte ordures ménagères
 *4 : Nombre de bénéficiaires « non habitants » pris en charge par le service porte à porte collecte sélective
 *5 : Nombre d'habitants pris en charge par le service point de regroupement ordures ménagères
 *6 : Nombre d'habitants pris en charge par le service point de regroupement collecte sélective
 *7 : Nombre de bénéficiaires « non habitants » pris en charge par le service point de regroupement ordures ménagères
 *8 : Nombre de bénéficiaires « non habitants » pris en charge par le service point de regroupement collecte sélective

Organisation de la collecte et ses évolutions prévisibles :

- ✓ Une collecte séparative des biodéchets va se déployer sur le centre de ville de Carcassonne sur le premier trimestre 2026 sur une vingtaine de points pour les habitants ne pouvant pas bénéficier d'un composteur.
- ✓ Une étude d'optimisation des tournées de collecte en régie doit être menée pour rationaliser les camions et les kilométrages parcourus tout en garantissant une amélioration des conditions de travail des agents de collecte.
- ✓ La résolution des points noirs, collectes difficiles et dangereuses (chaussées non adaptées, impasses sans aire de retournement, rues étroites...), se continue dans les communes pour se conformer aux exigences réglementaires en la matière.
- ✓ Le système de suivi des camions va refaire peau neuve pour mieux communiquer avec les communes et les habitants sur les gestes de tri ou les dépôts de vrac par exemple à partir des remontées identifiées par les équipages de collecte sur le premier trimestre 2026 avec le nouveau marché de location des camions et outils de suivi des collectes.
- ✓ Une mise à jour des données de bacs va être engagée en 2026 pour permettre des remontées d'informations fiables et des interventions plus efficaces des équipes pour la maintenance des bacs.

Les déchèteries :

Le Covaldem11 dispose de 42 déchèteries sur son territoire, dont 14 qui sont exploitées directement en régie (les écocentres) et 1 exploitée par AUDEVAL.



La collecte des encombrants en régie:

Elle concerne uniquement 3 villages (Citou/Castans/Cabrespines) en collecte mensuelle sur appel, compte tenu de leur position géographique.



Le transport :

L'enlèvement et le transport des bennes d'encombrants, cartons et déchets verts de 30 des 42 déchèteries du COVALDEM11 sont effectués par AUDEVAL dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. Sur les 12 autres déchèteries (déchèteries de l'Ouest Audois), c'est la Régie de Transport du Covaldem11 qui assure ces enlèvements.



Les ordures ménagères résiduelles et assimilées, les encombrants et le produit des collectes sélectives (déchets recyclables) transitent par les 5 quais de transfert du COVALDEM11 où elles sont rechargées dans des camions de grande capacité afin d'en optimiser le transport jusqu'aux différentes unités de traitement. Ce transport est assuré par AUDEVAL et ses sous-traitants.

Les traitements

En régie : Gestion de l'ISDI et de la plateforme bois

En prestation :

Traitement d'une partie des déchets ménagers spéciaux, du bois, des gravats et de la ferraille

En délégation de service public :

Le tri des emballages recyclables en centre de tri à Carcassonne

Traitement du contenu des bennes de déchèterie (cartons, encombrants)

Valorisation des déchets verts avec un centre de compostage

Un centre de transfert exploité à Carcassonne

Traitement des OMR et assimilées, recyclables secs et verre



42 Déchèteries (bas de quai : transport et traitement des déchets triés)

Flux en déchèteries

Traitements

	Opérateur	Valorisation	Elimination
Encombrants	DSP / Audeval	Tri, valorisation matière et énergétique	Enfouissement des refus (Narbonne)
Gravats	Prestataire / Aude Recyclage et Corbières Recyclage	Tri, valorisation matière	Enfouissement (ISDI Alzonne)
Déchets verts	DSP / Audeval	Valorisation matière : Compostage ou épandage de broyat	
Meubles	REP EcoMaison	Tri, valorisation matière et énergétique (CSR)	
Outils, jouets et matériaux bois	REP OCAB PMCB, JOUET, ABJ	Tri, valorisation matière et énergétique (CSR)	
Cartons	DSP / Audeval	Valorisation matière	
Bois traité	Prestataire / soc. Egger	Valorisation matière panneau	
Bois non traité	Prestataire / soc. ariégeoise	Valorisation énergétique combustible	
Ferraille	Prestataire / Ets Decons	Valorisation matière	
DEEE	REP OCAB ECOLOGIC	Tri, valorisation matière et énergétique	
DDM	REP EcoDDS Prestataire / Chimirec	Tri, valorisation énergétique (incinération)	
Pneus	REP ALLIAPUR Eurec Sud	Tri, valorisation matière et énergétique (cimenteries)	
Lampes et néons	REP OCAB ECOSYSTEME	Valorisation matière	
Huisseries	REP OCAB VALOBAT	Tri, valorisation matière (verre, bois, PVC, Alu)	
Plâtre	REP OCAB VALOBAT	Valorisation matière	
Huile minérale	REP	Valorisation matière et énergétique	
Huile organique	Prestataire/ Chimirec	Valorisation matière et énergétique	
Cartouches café	Prestataire / Encre 31	Valorisation matière	
Cartouches encre	Prestataire / Encre 31	Valorisation matière	
Textiles	REP REFASHION	Valorisation matière	
Verre	Prestataire	Valorisation matière (Verrerie ouvrière d'Albi)	
Piles	REP COREPILE	Valorisation matière	
Batterie	Prestataire / Chimirec	Valorisation matière	

Le Covaldem11 utilise principalement 5 unités de traitement.

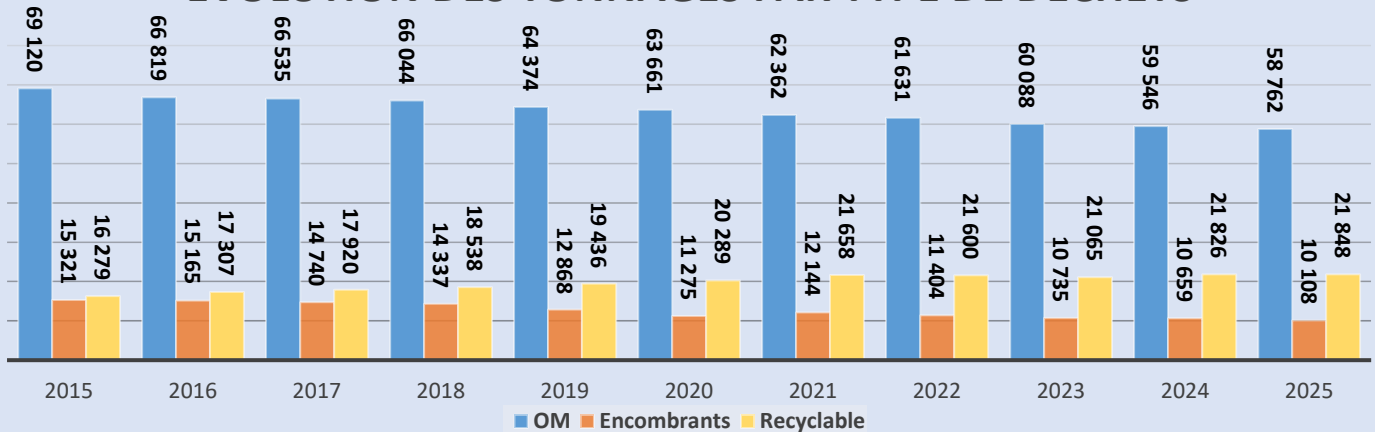
CENTRE DE TRI DES RECYCLABLES DE CARCASSONNE (11)		EXPLOITANT : SUEZ CAPACITÉ : 20 000 TONNES TAUX DE VALORISATION MATIÈRE : 78.7% ▼ TONNAGE COVALDEM11 13 578 TONNES
ISDND DE LAMBERT (11) INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX		EXPLOITANT : SUEZ CAPACITÉ : 160 000 TONNES VALORISATION DU BIOGAZ > 75% ▼ TONNAGE COVALDEM11 26 787 TONNES
UIOM DE BESSIERES (ECONOTRE) (31) UNITÉ D'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES		EXPLOITANT : SUEZ CAPACITÉ : 192 000 T/AN PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE > 70% ▼ TONNAGE COVALDEM11 25 006 TONNES
ECOPÔLE DE LAMBERT CENTRE DE TRI/ VALORISATION DES DÉCHETS ENCOMBRANTS		EXPLOITANT : SUEZ CAPACITÉ : 75 000 T/AN ▼ TONNAGE COVALDEM11 10 109 TONNES
PLATEFORMES DÉCHETS VERTS		EXPLOITANT : SUEZ ▼ TONNAGE COVALDEM11 15 550 TONNES

- 5 centres de **transferts de déchets ménagers**
 - 4 transferts exploitées en régie (Fendeille, St-Martin de Villeregran, Lézignan et Quillan)
 - 1 transfert exploité via la DSP d'audeval (Carcassonne Salvaza)
- 3 **plateformes bois**
 - 3 plateformes exploitées en régie (Alzonne, Fendeille et St-Martin) avec prestataires (broyage et valorisations)
- 3 **plateformes déchets verts**
 - 2 plateformes exploitées en régie (Quillan et St-Martin) avec prestataires (broyage et valorisations)
 - 1 centre de compostage exploitée via DSP d'Audeval
- 7 **centres de traitements des gravats**
 - 1 ISDI exploité en régie (Alzonne)
 - 6 (puis 2) centres de tri/valorisation via marché et prestataires Aude-Recyclage et Corbières recyclages

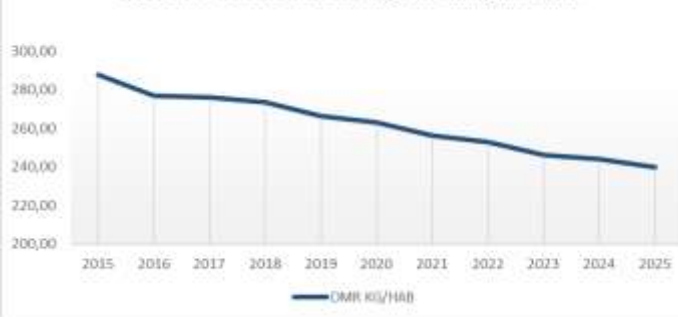
Les tonnages

	Tonnage		Kg/Habitants	
	2024	2025	2024	2025
OM	59 545,58	58 761,53	243,86	239,79
Encombrants	10 659,14	10 108,46	43,65	41,25
CS/ Papier	13 523,16	13 629,03	55,38	55,62
Verre	8 303,14	8 218,64	33,88	33,54

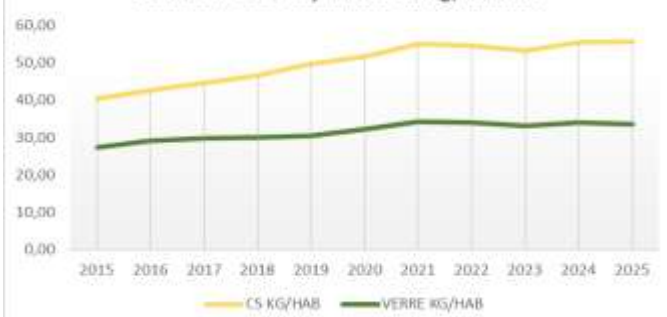
EVOLUTION DES TONNAGES PAR TYPE DE DECHETS



Evolution des ordures ménagères en kg/habitant



Evolution des recyclables en kg/habitant

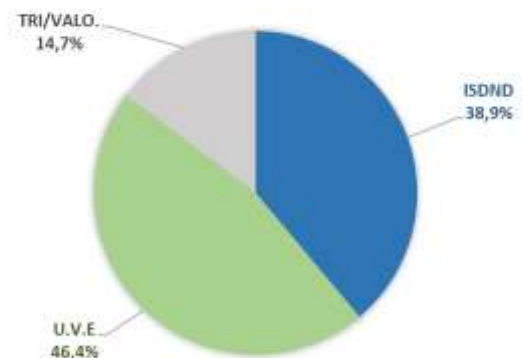


Indice de réduction des déchets base 2010

	tonnages	kg/hab/an	évolution /2010
Total Déchets Ménagers et Assimilés DMA	141 029	575.5	-8,08%
total DMA hors gravats	126 107	514.6	-6.95%
taux de valorisable hors gravats	74,94%		

Ordures ménagères résiduelles et encombrants		
Année	Tonnages enfouis	Indice de réduction
2013	85 042	100 (base)
2014	85 874	100,98
2015	84 401	99,25
2016	74 316	87,39
2017	57 972	68,17
2018	52 266	61,46
2019	53 209	62,57
2020	39 659	46,63
2021	43 667	51,35
2022	45 434	53,43
2023	30 976	36,42
2024	38 372	45,12
2025	31 637	37,20

PART DES RÉSIDUELS PAR TYPE DE TRAITEMENT EN 2025



Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à l'environnement

Des améliorations sont apportées pour participer à la lutte contre le changement climatique par la réduction des gaz à effet de serre.

- ✓ Rationalisation des tournées pour réduire le kilométrage et le temps.
- ✓ Identification des manœuvres à éviter et mise en place des alternatives
- ✓ Démarche d'optimisation continue de la conteneurisation.
- ✓ Amélioration de la performance, de l'efficacité des véhicules et achat de véhicules hybrides
- ✓ Intégration des énergies renouvelables : production photovoltaïque 45 980 kilowattheures
- ✓ Utilisation de chaudière bois pour les locaux administratifs et techniques : consommation des chaudières : 100 tonnes de bois non traité, soit 35 tonnes équivalent pétrole économisés.
- ✓ Bilan énergétique du bâtiment du siège et de 43 kilowattheures EP/ M2/an ce qui indique que nous avons des bâtiments à "énergie positive".
- ✓ Élaboration d'un rapport RSO
- ✓ Critères environnementaux dans les marchés publics : le service marché public s'emploie à mettre en œuvre les critères environnementaux dans les différents marchés du syndicat
- ✓ Mise en place de solutions de tri à la source des biodéchets
- ✓ Promotion de l'économie sociale et solidaire : la promotion de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de la prévention et de la gestion des déchets est une démarche engagée avec un chantier d'insertion qui comprend une recyclerie et un magasin de vente. La mise en place d'aires de détournement dans les Ecocentres permet aussi de faire évoluer les tonnages détournés de l'enfouissement.



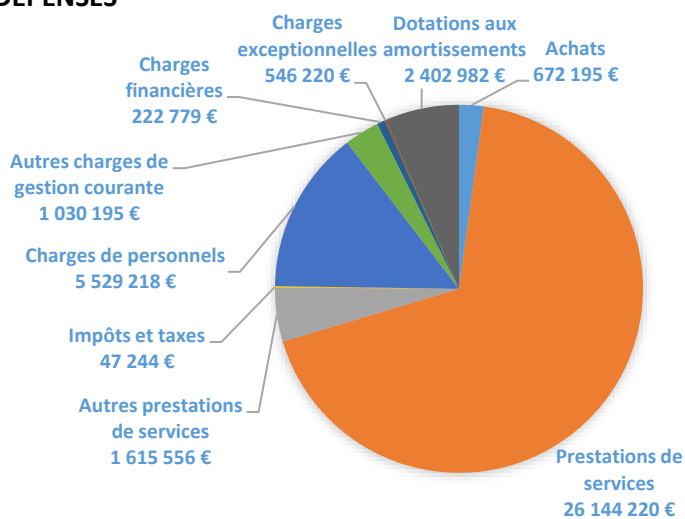
Éléments financiers

Résultat de l'exercice 2025

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	38 210 608	39 655 613	1 445 005
Section d'investissement	2 632 607	2 756 207	123 600
Total	40 843 215	42 411 820	1 568 605

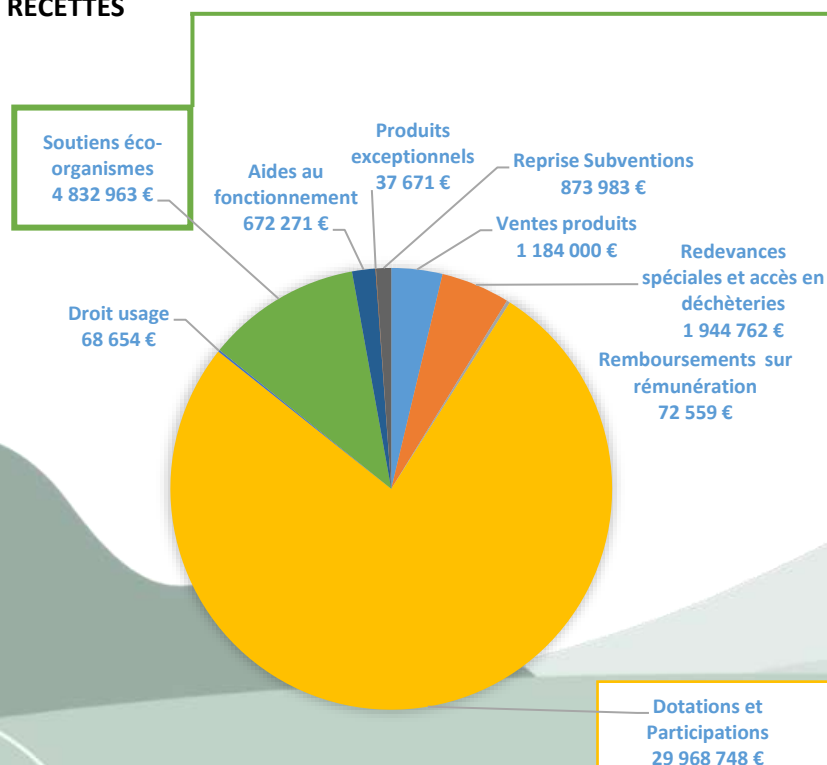
Section de fonctionnement

DEPENSES

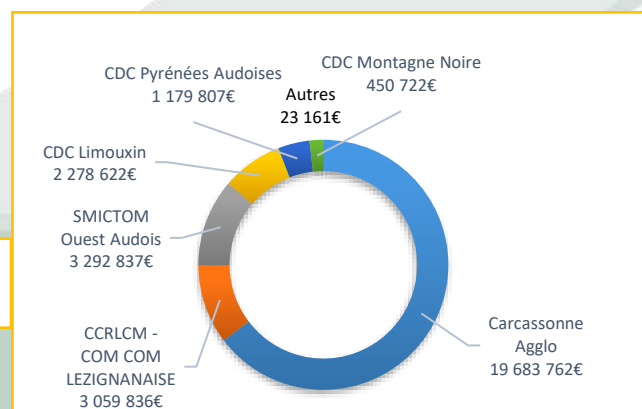
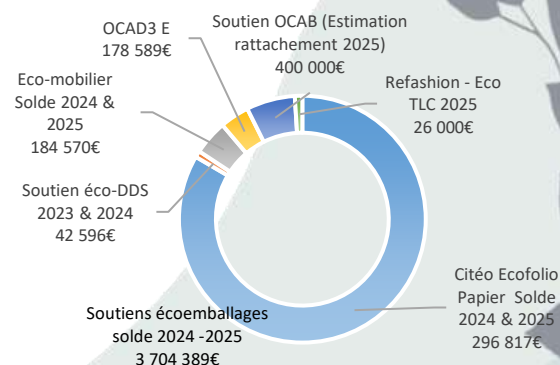


Nom de l'entreprise	Principales prestations 2025
AUDEVAL	25 359 817 €
AUDEVAL (acquisition colonnes, conteneurs enterrés et semi enterrés)	289 438€
BOURREL	335 251 €
MAUFFREY OCCITANIE	197 339 €
LOCCA SAS	300 960 €
COLAS MIDI-MEDITERRANEE	240 158 €
CHIMIREC SOCODELI	203 642 €
JUBIL INTERIM	112 038 €
HOMEGREEN SARL	140 592 €
AUDE RECYCLAGE	143 047 €
LIEBHERR DISTRIBUTION & SERVICES FRANCE	127 862 €

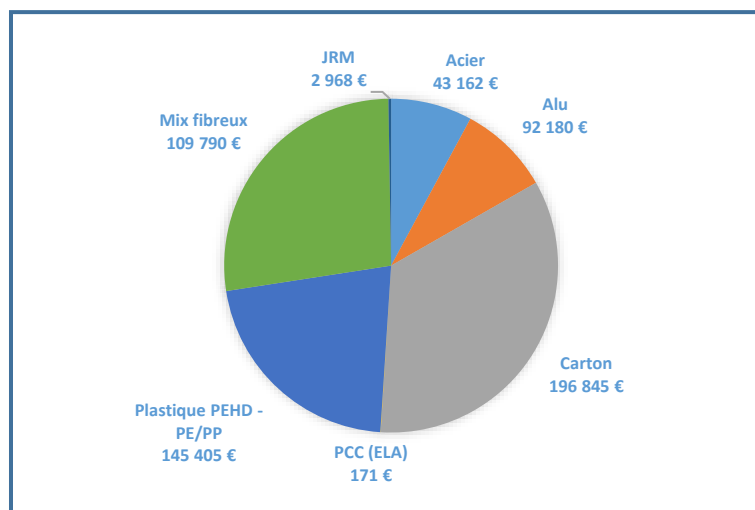
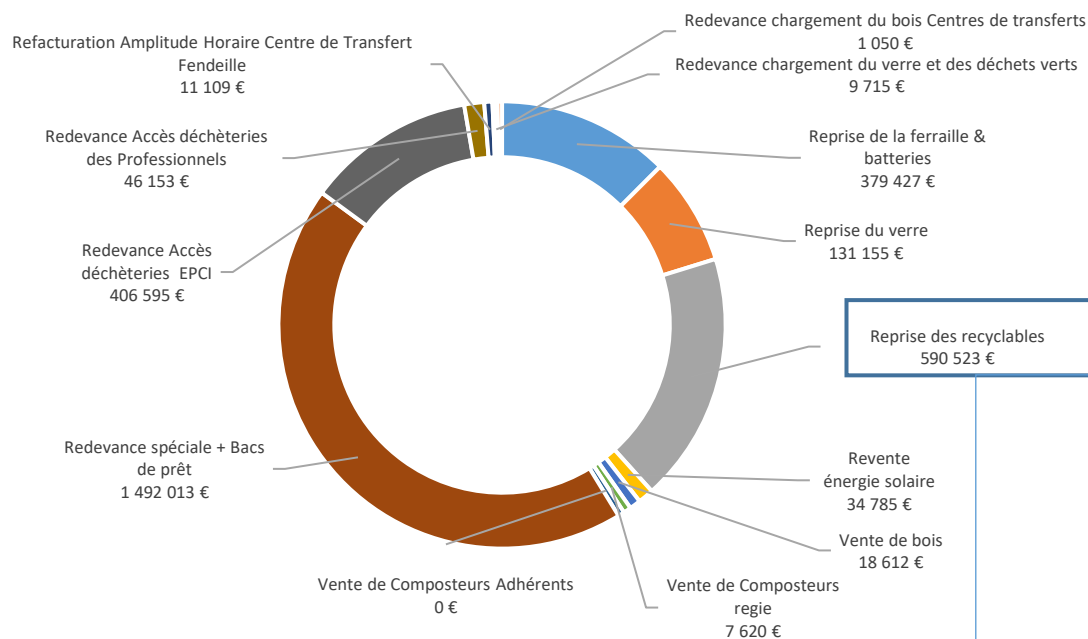
RECETTES



Soutiens éco organismes



PRODUITS DES SERVICES / VENTES



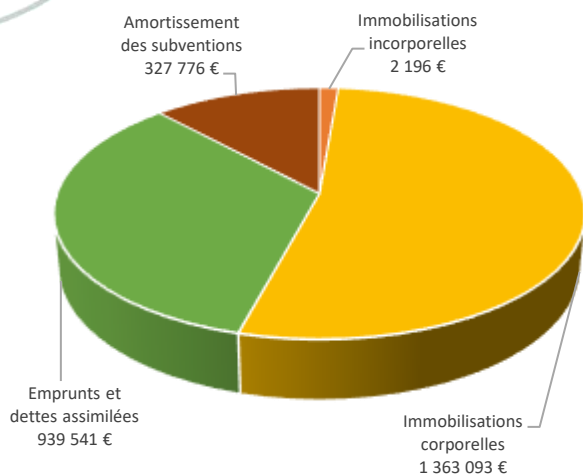
Redevance spéciale

Les déchets d'origine commerciale ou artisanale assimilés à des déchets ménagers, peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières et sans risques pour les personnes ou l'environnement dans les mêmes conditions que les déchets des ménages. La mise en place de la redevance spéciale est rendue obligatoire par la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets et aux installations classées pour la protection de l'environnement. Le paiement de cette redevance est demandée à toute personne physique ou morale produisant des déchets d'origine tertiaire ou artisanale indépendamment de sa situation au regard de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dès lors qu'elle bénéficie de la collecte des déchets assimilés. D'après le compte administratif 2025, 1317 professionnels étaient concernés pour un montant total de 1 420 857€.

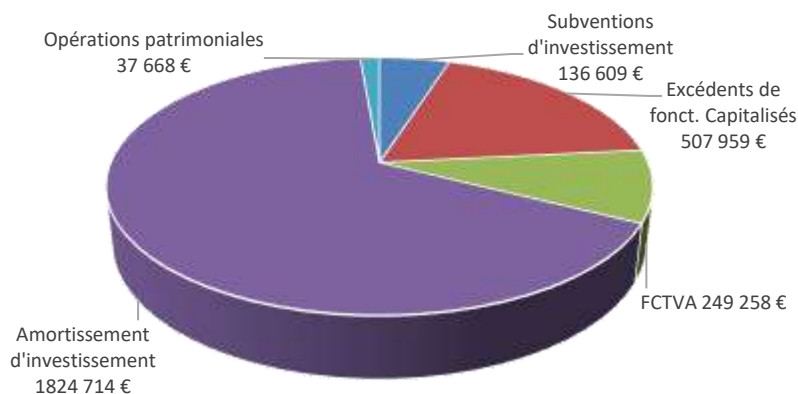


Section d'investissement

Dépenses (total 2 632 607€)



Recettes (total 2 756 208€)



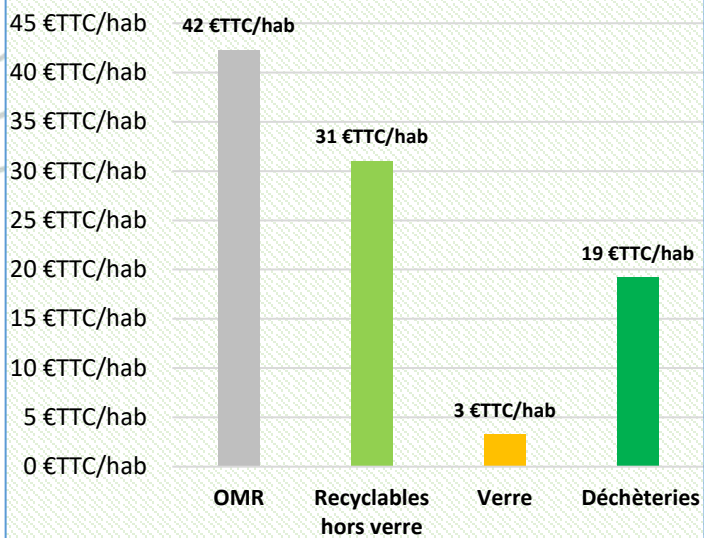
Les indicateurs économiques 2025

Afin de mieux appréhender les coûts de la gestion des déchets, différents indicateurs économiques sont utilisés :

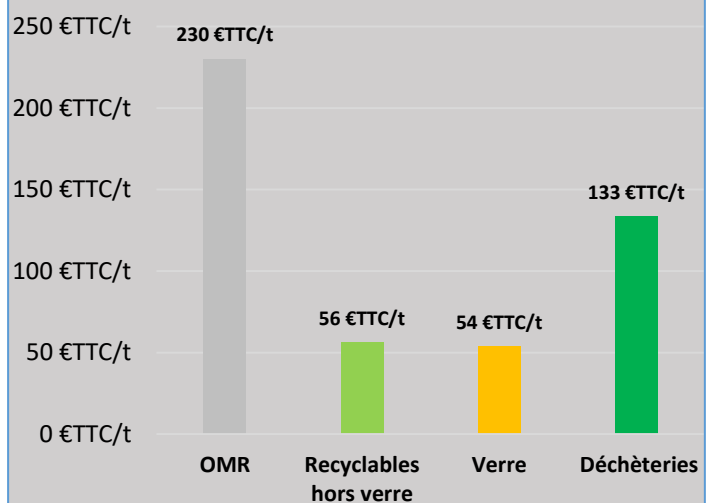
	Ordures ménagères	Emballages recyclables	Verre	Déchets de déchèteries	Total
<i>Charges pré-collecte/collecte</i>	4 434,6K€	3 250,5K€	343,6K€	2 266,7K€	10 295,4K€
<i>Charges de transport</i>	2 717,5K€	277,3K€	373,1K€	2 580,0K€	5 947,9K€
<i>Charges de traitement</i>	9 844,5K€	3 215,4K€	- €	3 193,7K€	16 253,7K€
<i>Charges fonctionnelles (Structure, communication, prévention)</i>	1 814,6K€	956,8K€	251,4K€	651,6K€	3 674,4K€
Coût complet TTC en K€ *	18 811,2K€	7 700,0K€	968,1K€	8 692,1K€	36 171,3K€

* Total charges de fonctionnement du Compte Administratif après retraitement et sans les dépenses de "versement aux adhérents"

Compétence collecte : coût aidé 2025 par flux (en € TTC par habitant)

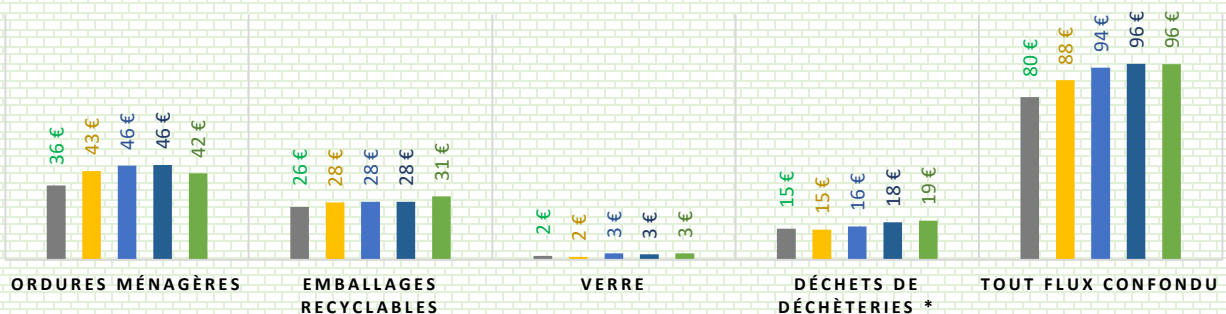


Compétence traitement: Coût aidé 2025 par flux (en € TTC par tonne)



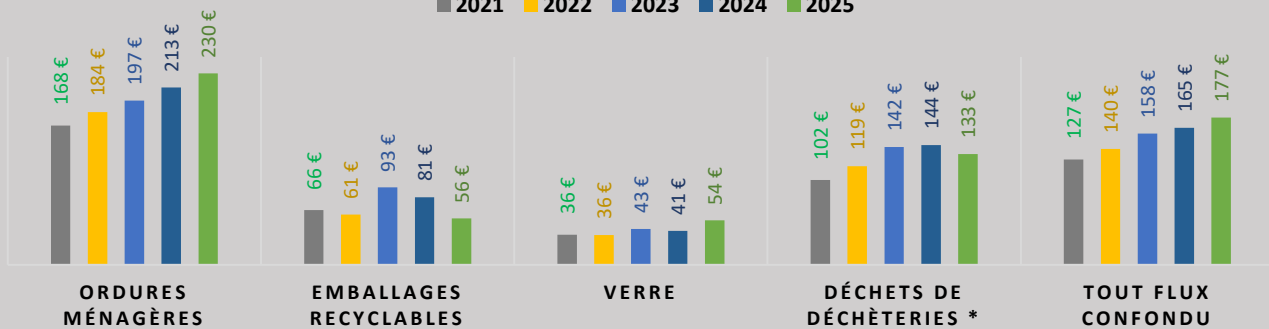
COMPÉTENCE COLLECTE ÉVOLUTION DU COÛT AIDÉ PAR HABITANT

■ 2021 ■ 2022 ■ 2023 ■ 2024 ■ 2025



COMPÉTENCE TRAITEMENT ÉVOLUTION DU COÛT AIDÉ PAR TONNE

■ 2021 ■ 2022 ■ 2023 ■ 2024 ■ 2025



* sans les tonnes des gravats